



MAIRIE DU GAULT-SAINT-DENIS

28800

Tél. 02 37 47 28 85 - Fax 02 37 47 24 66
mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

Département
d'EURE-&-LOIR

Arrondissement
DE CHATEAUDUN

Canton
DE BONNEVAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **MERCREDI 7 JUIN 2017**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr Sylvain COLLARD pouvoir à Mr Damien CHERAMY,
Mr Stéphane PAILLEAU pouvoir à Mr Xavier BESNARD, Mr Benoist MOREAU pouvoir à Mr
Philippe MESLARD
Absente non excusée : Mme Marion FOUJU

Est nommée secrétaire de séance : Mme Sabrina LELIARD

Le compte-rendu de la séance précédente est validé après une observation concernant les éoliennes : "non mise à disposition du calcaire par la Société Zéphyr".

Il est demandé de rajouter le nom des votants pour le vote des subventions aux associations : "à la majorité (**7 POUR** : V. ARNOULT, S. COLLARD, C. JOUANNET-LEFRANC, S. PAILLEAU, X. BESNARD, G. JUTEAU et D. CHERAMY et **2 CONTRE** : JL FOUCHER et E. WISSOCQ et **5 ABSTENTIONS** : B. DARMIGNY, S. LELIARD, B. MOREAU, P. MESLARD et A. GOUSSARD)

Le Conseil Municipal,

- Valide, à l'unanimité (sauf Mr Damien CHERAMY arrivé après le vote (et Mr Sylvain COLLARD, pouvoir à Mr CHERAMY)), la demande de la Société Zéphyr de compléter la délibération du 11 avril 2017 par la phrase suivante : "Cette décision est ferme et définitive".
- Approuve, à l'unanimité, la création de poste d'adjoint technique principal de 1ère classe dans le cadre d'un avancement de grade.
- Reconduit, à l'unanimité, les montants des frais de remboursement du budget eau_assainissement à la commune avec les modifications suivantes :
 - Pour les frais d'assurance, annulation du remboursement de 1 350.00 €, les frais étant imputés entièrement à la commune sans détail concernant le budget de l'eau_assainissement
 - Pour les frais de personnel et du fait que la dernière délibération date de 2009, augmentation de 8 %, soit de 11 000.00 € à 11 88000 €
 - Pour les frais de transport et du fait que la dernière délibération date de 2009, augmentation de 8 %, soit de 2 500.00 € à 2 700.00€
- Approuve, à la majorité (13 POUR et 1 ABS : Mme Sabrina LELIARD), la modification de l'indice brut terminal applicable aux élus, demandé par circulaire préfectorale. Le montant de l'indice ne doit plus paraître dans la délibération et est remplacé par la phrase suivante : "L'indice des élus sera donc calculé en fonction de l'indice but terminal en vigueur".
- Approuve, à l'unanimité, les propositions pour le vin d'honneur offert par la commune le 13 juillet, pour un montant de 450.00 €. Approuve également le choix du buffet campagnard proposé par le Chaudron Gaulois et la boulangerie du Gault St Denis.
- Approuve, à l'unanimité, le choix du repas pour le banquet des Anciens, sur le thème "guinguette", pour un montant total de 1 165.50 € auprès de la Société "Les délices Nomades".

Questions diverses :

Le Conseil Municipal, est informé :

- de l'organisation de la Godillose dans la nuit du 17 au 18 juin prochain. Il est décidé de récompenser la femme du Gault St Denis la mieux placée avec un panier garni.

- de la mise à jour du tableau des tours de garde pour le deuxième tour des élections législatives
- de l'obtention de 80 % de subventions pour les travaux de réhabilitation de la boulangerie et de 30 % de subventions pour les travaux d'aménagement de sécurité à Plancheville. Les banques ont été contactées pour le financement et nous attendons leur retour. L'architecte est venu visiter la boulangerie. Après renseignement pris auprès de Mr le Sous-Préfet, le bail pourra être résilié simplement, la convention avec l'Etat étant caduque.
- de l'installation de fleurs place de la mairie et de la création d'un massif l'année prochaine
- de la location d'une nacelle pour des travaux de lasure à la salle polyvalente et suppression d'un sapin derrière l'atelier et rue de Crocé. Un devis a également été demandé pour l'élagage des thuyas du stade
- de la nécessité de vider le hangar situé près de la salle de réunions et est sollicité pour venir aider le personnel communal à réaliser ce tri. Une benne sera louée pour l'occasion
- de la réalisation d'un boulodrome au stade par la Gauloise, après accord de Mme la Maire. La Gauloise sollicite la mairie pour l'achat de calcaire. Ce sujet sera soumis au prochain conseil
- de la réalisation de travaux au cimetière (réfection allées et installation d'un robinet au milieu du cimetière lorsque la société Zéphyr aura versé la somme attendue dans le cadre des mesures compensatoires
- de la mise en route du lave-vaisselle à la salle polyvalente. Un affichage de consignes sera nécessaire
- de la journée du patrimoine les 16 et 17 septembre 2017. L'église sera ouverte au public
- d'une éventuelle possibilité par le gouvernement de revoir les rythmes scolaires. Il sera nécessaire pour cela de réunir les parents, les enseignants et les membres du SIRP
- d'une demande de retirer la potence au château d'eau de Bronville ; celle-ci n'étant plus utilisée par les agriculteurs. Un accord étant donné pour cela.
- d'une demande d'installation d'un robinet au château d'eau de Bronville pour pouvoir remplir la réserve incendie enterrée à proximité

La Maire,
Valérie ARNOULT.